

**Arrêté n° 2025-395**

**Relatif à la composition de la liste des représentants du personnel de l'Université Lyon 2 au conseil médical départemental**

Vu le Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 du 6 juillet 2023,

**Arrête :**

**Article 1**

Sont élus représentants du personnel BIATSS à la formation plénière du conseil médical départemental les personnes suivantes :

Rang	Nom/Prénom
1	Mme DALMAZ Franceline
2	M. DATTRINO Dominique
3	Mme SALHI Zohra
4	Mme CHTOUKI Roufia
5	M. DANIERE Kim
6	Mme DURAND Elaine
7	M. MANAVELLA Nicolas
8	Mme RIDGERS Jennifer
10	M. COUTOT David

Sont élus représentants du personnel des enseignants-chercheurs à la formation plénière du conseil médical départemental les personnes suivantes :

Rang	Nom/Prénom
1	Mme ASHAN-LEYGONIE Christina
2	M. CARLAT Dominique
3	Mme VERCHER Elisabeth
4	Mme PLASSART Marie

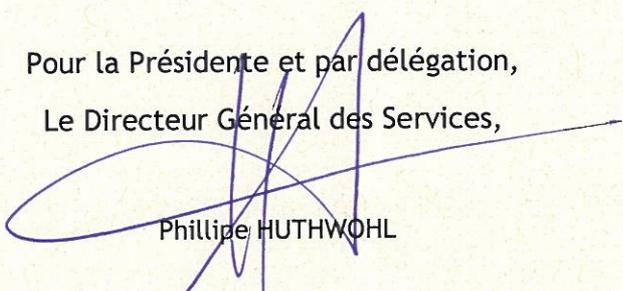
**Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'aux élections professionnelles de 2026.

**Article 3**

Le Directeur Général des Services est en charge de l'application de cet arrêté.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Phillipe HUTHWOHL